

"Ces responsabilités accrues pour l'Agence sont la preuve de notre désir collectif d'assurer la pérennité de la Francophonie en nous donnant une structure institutionnelle qui permette la mise en oeuvre des décisions des chefs d'État", affirme Monsieur Bouchard.

À la Conférence d'Ottawa, un nouveau secrétaire général sera élu. Le Canada présente un candidat à ce poste en la personne de Monsieur Jean-Louis Roy, présentement Délégué général du Québec à Paris. "Le Canada appuie de façon non équivoque la candidature de Monsieur Roy. Nous espérons que les pays membres de l'ACCT sauront reconnaître en Monsieur Roy celui qui possède toutes les qualités requises pour devenir le prochain secrétaire général de l'Agence", ajoute Madame Landry.

L'ACCT fut fondée en 1970 pour promouvoir la coopération entre les pays francophones dans les domaines culturel et technique. Ottawa et Québec furent les hôtes de la IIe Conférence générale en 1971. L'ACCT regroupe 39 pays et gouvernements. Le Québec et le Nouveau-Brunswick y ont un statut et y siègent en qualité de gouvernements participants.

Les travaux se dérouleront au Centre de Conférences du Gouvernement; ils réuniront une trentaine de ministres et quelque 200 délégués.